

PROCES-VERBAL de la Réunion du Mardi 30 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, le conseil municipal légalement convoqué le 22 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie de Louvetot.

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Patrice FOYER, Jean-Claude BOUGUET, Florian BETTENCOURT, Noémie LUCE, Alexandre BRUBION, Éric DEPORTE, Marc CHEMIN, Marcel JOUEN, Alain LEGRAND.

Absents excusés : Margot TERRIER.

Absent : /

Procurations :

Margot TERRIER donne procuration à Guillaume HAUCHARD

Secrétaire de Séance : Florian BETTENCOURT

Secrétaire auxiliaire : Sonia MARÉCHAL

1/ Approbation compte-rendu de la réunion du 24/06/2025.

M. Legrand demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du 24/06/2025 : aucune remarque.

Suite à cela le Procès-verbal du 24/06/2025 est approuvé.

A l'unanimité des présents le procès-verbal est adopté.

2/ Point sur la rentrée des classes, lecture du courrier de Mme Laquèbe adressé à l'ensemble du conseil municipal.

M. Alain LEGRAND propose à Noémie LUCE 4^{ème} adjointe de prendre la parole afin de présenter à l'ensemble du conseil le retour de Mme Laquèbe directrice de l'école.

Noémie LUCE procède donc à la lecture d'un mail dans lequel la directrice remercie les efforts fournis par l'ensemble des élus et des agents pour leurs réactivités et leurs investissements dans les requêtes formulés tout au long de l'année.

Florian BETTENCOURT prend la parole et présente succinctement les investissements effectués au sein de l'école suite au changement de direction de celle-ci. L'alarme incendie a été mise en conformité pour que l'ensemble des classes soit couverte et l'installation d'un système d'alerte PPMS. Ces travaux ont été réalisés par les élus de la commune afin d'avoir une maîtrise des coûts. Ces installations ont été félicité lors de la visite de l'inspectrice de circonscription d'Yvetot lors de la rentrée des classes.

D'autres investissements comme l'achat d'un vidéoprojecteur et la réparation d'un autre permette à l'équipe pédagogique d'avoir des outils supplémentaires dans l'apprentissage des enfants de notre école.

Dans le but de réduire la pénibilité des agents, d'augmenter la propreté des classes et de maîtriser les heures des agents, des robots ont été mis places dans chacune des classes de l'école. En amont, un essai avait été effectué dans une salle de classe, un retour positif des équipes enseignantes et du personnel en charge de l'école ont permis l'acquisition des autres robots.

Guillaume Hauchard présente à l'ensemble du conseil des photos illustrant les réparations de clôtures de l'école n'ayant malheureusement pas pu être effectuée durant l'été par manque de temps. En effet des clôtures rigides ont été mises en place et de nouvelles sonnettes ont été installées.

Toujours dans un souci de gain de temps et de praticité Guillaume Hauchard expose au conseil qu'une harmonisation des serrures des portails de l'école sera donc la prochaine étape pour les investissements de la commune. En effet il existe à ce jour beaucoup trop de clés, cette harmonisation est nécessaire pour gagner en efficacité.

3/ Contrat agent administratif pour surcroît d'activité en complément du contrat existant. DEL 30-09-25/01

Alain Legrand, Maire de la commune propose à Noémie Luce de prendre la parole concernant ce sujet.

En effet la commune à procéder au recrutement à compter du 01/09/2025 d'un agent à l'école, lors de l'entretien de recrutement, il a été évoqué avec cette dernière l'opportunité si elle possède les qualités requises d'effectuer quelques heures semaines en tant qu'agent administratif. Noémie Luce propose au conseil d'effectuer un contrat d'accroissement temporaire d'agent administratif afin de régulariser la situation en Mairie. Noémie Luce propose donc si le conseil le valide un contrat d'accroissement temporaire de 8 heures par semaine à compter du 05/10/2025 pour une durée de 3 mois, échelon 1 indice brut 367.

M. Alain Legrand propose au conseil de procéder au vote.

A l'unanimité des votants cette proposition est validée par le conseil, qui charge M. Alain Legrand de la mise en application de cette décision.

4/ Délibération sur le choix du cabinet d'architecture pour le réfectoire. DEL 30-09-25/02

M. Guillaume Hauchard propose de laisser la parole à Mme Bisognani en charge du dossier. Présente ce jour au conseil municipal Mme Bisognani présente à l'ensemble du conseil l'avancé du dossier cantine. En effet elle expose que l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de la cantine c'est terminé le 28/08/2025. Suite à cet appel d'offre trois entreprises ont répondu favorablement à celui-ci. Afin de faire un choix judicieux des critères de sélection sont mis en place, le coût, les délais, les critères environnementaux, et enfin la réalisation d'autres édifices de même catégorie.

La commission mise en place pour effectuer ce choix a donc pris en compte le meilleur cahier des charges et ont retenu l'atelier Saint George.

Au vu de cette présentation et de toutes les explications Alain Legrand, Maire de la commune propose au conseil de procéder au vote.

A l'unanimité des votants cette proposition est validée par le conseil, qui charge M. Alain Legrand la mise en application de cette décision.

5/ Vente de la boulangerie : démarches entreprise, point d'étape sur les possibilités et les solutions – DEL 30-09-25/03

Alain Legrand laisse la parole à Guillaume Hauchard qui explique à l'ensemble du conseil que le propriétaire de la Boulangerie souhaite vendre son commerce, que celui-ci est la force et le cœur de la commune et qu'il serait donc dommage de le perdre.

Afin de pouvoir préserver en tant que commerce de bouche, il explique avoir exploré plusieurs pistes.

La première piste serait donc en lien avec l'institut national de la boulangerie et de la pâtisserie de faire gratuitement de la publicité pour mettre en relation d'hypothétique acheteurs.

La seconde solution qui se propose à la commune est de sanctuariser la boulangerie. Ce qui signifie que celle-ci sera recensée au PLUI comme commerce de bouche et que seul un acheteur ayant ce projet peu s'installer dans les locaux, cette démarche est totalement gratuite, mais doit être effectuée très rapidement.

Et enfin, la dernière solution exposée par Guillaume Hauchard est que la commune rachète le fonds de commerce comme dans d'autres communes. La commune pourrait ensuite louer les murs du fonds de commerce en fixant bien entendu au futur locataire des conditions de chiffres d'affaires. Pour cette prise de décision le délai est plus important 6 à 8 mois.

Les solutions proposées sont là pour pérenniser le commerce de proximité.

M. Eric Deporte expose à l'ensemble du conseil que son commerce est viable et qu'il lui permet d'en vivre et qu'il serait judicieux pour la commune de garder ce commerce que beaucoup de petites communes nous envie.

Guillaume Hauchard propose au conseil dans un premier temps de voter pour la sanctuarisation du commerce car il s'agit de pallier dans un premier temps au plus urgent compte tenu des délais.

Eric Deporte ne prend pas part au vote

Pour : Alain Legrand.

Contre : Jean-Claude Bouguet – Marcel Jouen – Florian Bettencourt – Patrice Foyer – Marc Chemin – Noémie Luce.

Abstention : Alexandre Brubion – Guillaume Hauchard et sa procuration.

A la majorité des votants la sanctuarisation est rejetée par le conseil municipal.

6/ Adhésion au marché canut – DEL 30-09-25/04

Alain LEGRAND laisse la parole à Florian Bettencourt qui explique les avantages pour la

commune de Louvetot d'adhérer à ce groupement d'achat pour un montant de 150€ pour l'adhésion qui effectue des accords-cadres afin de faire bénéficier les communes adhérentes des meilleurs tarifs.

Il précise également que cette adhésion permettra à la commune de pouvoir investir rapidement et à moindre coût dans l'achat d'un photocopieur pour l'école de la commune, celui-ci montrant de grand signe de fatigue.

Monsieur le Maire propose donc à l'ensemble du Conseil de procéder au vote.

À l'unanimité des présents le conseil valide l'adhésion à la CANUT pour la commune de Louvetot.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

7/ Annulation délibération 18-03-25/12 – DEL30-09-25/05

Alain Legrand propose à Sonia Maréchal de prendre la parole concernant ce sujet. En effet la commune a réceptionné en date du 02 juin un courrier de la préfecture et plus particulièrement du contrôle de l'égalité qui après examen de cette délibération appelle des remarques à remettre en cause sa légalité.

Il s'avère que cette délibération reprend les montants et l'attribution du complément indemnitaire annuel, cette attribution s'effectue par un arrêté nominatif, en « l'espèce » le conseil municipal n'est pas compétent pour déterminer et attribuer le montant du régime indemnitaire applicable à chaque agent de la commune.

Alain Legrand propose donc à l'ensemble du conseil de procéder au vote.

À l'unanimité des présents le conseil valide l'annulation de la délibération 18-03-25/12.

8/ Présentation de l'obligation à l'adhésion mutuelle

Alain Legrand, laisse la parole à Sonia Maréchal, qui expose que par ordonnance du 17 février 2021 le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale) et/ou d'une mutuelle prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé). Cette participation des employeurs était, depuis 2011, simplement optionnelle.

Telle que fixés par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement au 01 janvier 2026 la commune de Louvetot à obligation de participer aux contrats santé à hauteur minimum de 15€ par mois et par agent.

Alain Legrand propose donc à l'ensemble du conseil de procéder au vote.

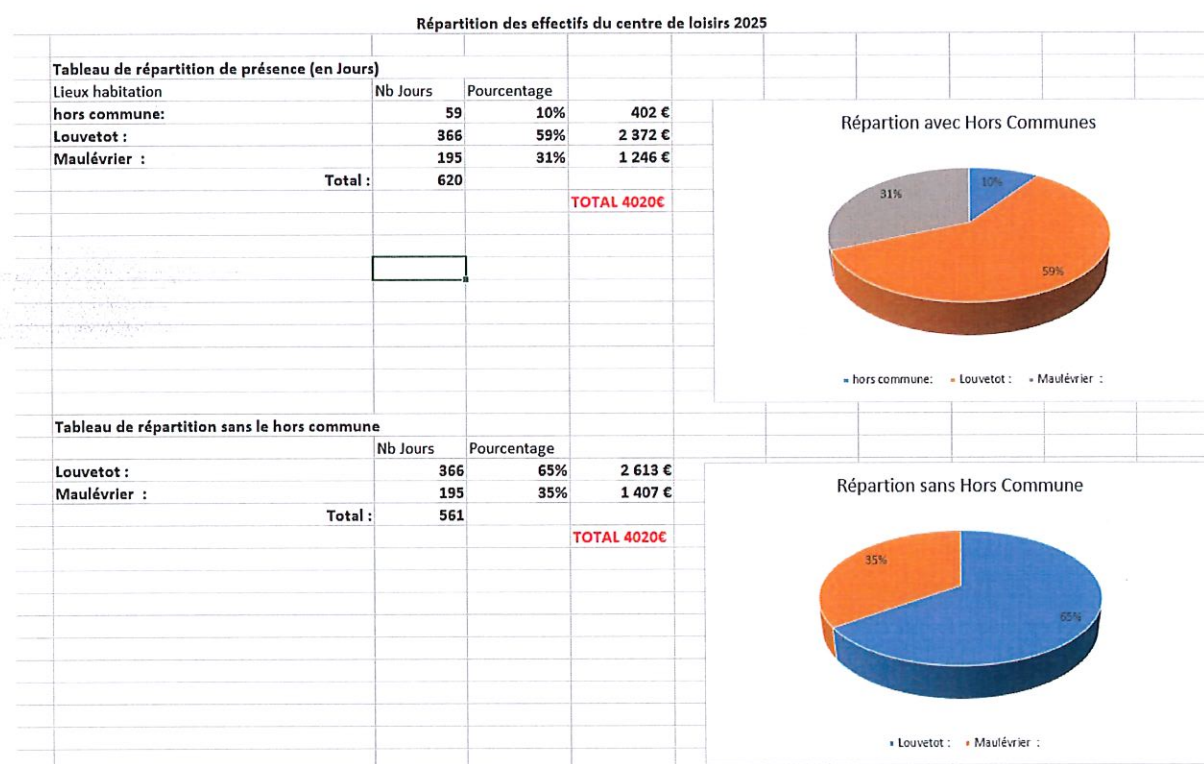
L'ensemble du conseil décide de reporter ce vote afin de réfléchir et de débattre sur le montant qui sera mis en place pour les agents de la commune. Celui-ci sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

9/ Point centre de Loisirs juillet 2025.

Alain Legrand laisse la parole à Noémie Luce qui expose donc à l'ensemble du conseil que cette session 2025 a été intégralement gérée et organisée par l'association « Sans Prétention ».

Selon le bilan fourni par l'association :

- 8 enfants extérieurs
- 33 enfants de la commune de Louvetot
- 20 enfants de la commune de Maulévrier Sainte Gertrude.



Le Bilan de ce centre de Loisirs est positif selon les parents interrogés, de plus Florian Bettencourt souligne également que cette organisation est totalement gérée par l'association du recrutement jusqu'à la facturation aux parents.

Conformément au schéma ci-dessous la participation financière pour la commune de Maulévrier-Sainte-Gertrude s'élève à 1407€.

10/ Fond de concours Caux seine aggro défense incendie. DEL 30-09-25/06

Alain Legrand laisse la parole à Guillaume Hauchard qui expose au conseil municipale que le projet de la citerne souple « au Vieux Louvetot » ouvre droit pour la commune à des subventions, du département, de la préfecture et de Caux Seine Agglo.

Guillaume Hauchard propose au conseil un financement :

- 20% par le Département
- 40 % Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- 20% Par Caux Sein Agglo

- 20% reste à charge pour la commune de Louvetot.

A l'issue de cette présentation Guillaume Hauchard reprend et présente à l'ensemble du conseil municipale le plan de financement.

Plan de financement :

Subvention du département (20%)	1946.82 €
Subvention Fond de concours (20%)	1946.82 €
Subvention DETR (40%)	3893.63 €
Reste à charge commune 20%	1946.81 €

Crédit d'investissement pour ce projet inscrit au budget 2025 article 2158.

Au vue des éléments présenté, il est procédé au vote du conseil municipal.

À l'unanimité des présents le conseil valide le plan de financement présenté. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

11/ Départ de M. Tribouillard et remise des clés du logement pour le 01/10/2025.

Alain Legrand informe le conseil qu'il a récupéré les clés du logement de la commune. Il informe aussi le conseil, qu'il sera difficile pour la commune de trouver un locataire compte tenu de la situation du garage (dans la cour de l'école) et de la proximité des pièces à vivre avec l'école.

Guillaume Hauchard précise que le logement est dans un état de propreté irréprochable mais qu'un rafraîchissement est nécessaire si la commune souhaite le remettre en location.

Plusieurs propositions autour de la table se font entendre comme mettre à disposition les locaux pour les associations de la commune, ou encore mettre à disposition une salle de déjeuner pour les agents de la commune.

Alain Legrand propose alors au conseil de réfléchir sur l'avenir du logement et d'en échanger ensemble lors du prochain conseil.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h40.

Le Maire

Signé le : 13/10/2025
Alain LEGRAND



Le Secrétaire de Séance,

Signé le : 10/10/2025
Florian BETTENCOURT